

FCP de droit français

LMdG TRESORERIE LONGUE

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	23
7. Annexe(s)	64
Information SFDR	65
Rapport annuel de l'OPC Maître	75

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG TRESORERIE LONGUE - Part C

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0010356501

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 1 août 2024.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG TRESORERIE LONGUE (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif de gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître, BFT CREDIT 6 MOIS ISR - part O-C -, à savoir : Tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres, le fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur un horizon de placement de 6 mois, d'obtenir une performance annuelle supérieure de 0,35% à l'ESTR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum. L'OPC a pour objectif complémentaire une volatilité ex post associée à cette performance inférieure à 0,50%. La performance sera celle de l'OPCVM maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier. Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un processus de gestion qui s'articule autour des deux axes de valeur suivants : la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt et la sélection de titres de crédit. En outre, l'équipe de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'entreprise. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches : - approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ; normative par l'exclusion de certains émetteurs : o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; o exclusions légales sur l'armement controversé ; o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac. Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extrafinanciers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de

ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics de toutes zones géographiques, émises en toutes devises. Les positions en devises autres que l'euro sont couvertes du risque de change. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et + 1,2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro. Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de [AAA à BBB-] sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de [Aaa à Baa3] sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. Les émetteurs sont domiciliés dans les pays de l'OCDE. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (WAL) est inférieure ou égale à 18 mois. Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change. Le risque de taux fait l'objet de couvertures globales réduisant la sensibilité à une fourchette comprise entre 0 et 0,5. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 1 an

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris

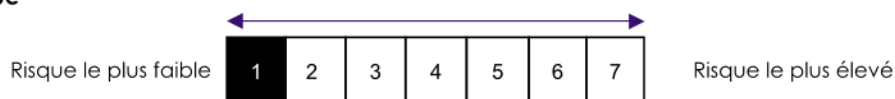
- Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com.

Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré avant 10h CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même. Les règlements y afférents interviennent à J+1 (J étant le jour de centralisation)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 année. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de crédit, le risque de taux, le risque lié à l'agestion discrétionnaire et à l'arbitrage et le risque de modèle.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 1 an.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 240 EUR	1 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,64 %	-28,05 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 470 EUR	9 460 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,30 %	-1,10 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 590 EUR	12 540 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,10 %	4,63 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010 EUR	15 510 EUR
	Rendement annuel moyen	0,06 %	9,17 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2019 et mars 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2018 et août 2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2023 et mai 2024.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	465 EUR	1 871 EUR
Incidence des coûts (*)	4,6%	3,0%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,6 % avant déduction des coûts et de 4,6 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,6% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	65 EUR
Coûts de transaction	0,00% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour cet OPCVM.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 1 an

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :

reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :

<https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/06/2024 : Changement d'adresse.

Analyse du contexte économique

Octobre 2023

Les prises de parole des banquiers centraux durant le mois d'octobre ont ravivé la primauté des dynamiques macroéconomiques sur les anticipations de leur posture monétaire ultérieure. Aux Etats Unis, la croissance insolente de l'économie américaine fait craindre une Réserve Fédérale plus volontariste. L'estimation préliminaire du PIB du troisième trimestre a accéléré à 4,92% (r.a), porté notamment par une consommation des ménages et une politique budgétaire accommodante. Ceci dans un contexte où les tensions géopolitiques ravivent des craintes sur les prix des matières premières énergétiques dont les effets de base très négatifs ont jusque à présent fait significativement décélérer les dynamiques de prix. L'indice des prix à la consommation de septembre se stabilise à 3,7% en g.a, soit le troisième mois d'absence de décélération consécutif. La banque centrale européenne a, quant à elle, effectué la première pause dans son cycle de resserrement monétaire entrepris depuis mi-2022 et réaffirme sa posture data-dependent dans un contexte de ralentissement conjoncturel de la Zone Euro. La décélération marquée de l'inflation à la faveur d'effets de base, énergétiques notamment, toujours plus négatifs (l'indice des prix à la consommation harmonisé s'établit à +2.9% en g.a. pour octobre, estimation préliminaire) pousse la BCE à la patience. L'inflation sous-jacente pour sa part décélère, elle, bien moins rapidement qu'espéré (4,2% en g.a, estimations préliminaire du mois d'octobre). Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire baissière : -19 pb pour le taux 2 ans (à 3,01%) et +4 pb (à 2,80%) pour le taux 10 ans allemand. Concernant le marché crédit européen, nous notons que le marché primaire est resté très silencieux en octobre avec seulement 6,2 milliards d'EUR d'émissions pour les entreprises non financières de l'univers Investment Grade (vs 31,1 Mds€ en septembre) et 1,59Mds€ pour l'univers High Yield européen (vs 8,15Mds€ en septembre).

Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) a augmenté de 26pbs (à 89 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,35% (part I).

La sensibilité crédit du fonds reste sur les bornes hautes à 0,94. La sensibilité au taux du fonds a été légèrement augmentée (0,43 à fin octobre). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a réinvesti les remboursements de Scania 2023, ALD 2023, BNP 2023 entre autre sur des émissions IG de maturité 2025 / 2026 telles que Thales, HSBC, LEG Immobilien. La note globale ESG du fonds reste «C».

Novembre 2023

Le scénario de d'atterrissage en douceur des économies développées enthousiasme les marchés. A la faveur de surprises sur le front des dynamiques inflationnistes et d'une tonalité plus accommodante lors de prises de parole des membres des boards de la Réserve Fédérale et de la Banque Centrale Européenne les agents de marchés semblent escompter un pivot des politiques monétaires bien plus précoce qu'initialement anticipé.

L'indice de prix à la consommation aux Etats-Unis décélère à 3.1% en glissement annuel sur octobre et sa composante sous-jacente à 4%. Fait notable, la variation mensuelle de l'indice est nulle. En Zone Euro, les effets de base négatifs des prix de l'énergie portent la dynamique de l'indice des prix à la consommation harmonisé selon l'estimation préliminaire de novembre à 2.4% en glissement annuel.

L'indice purgé des composantes volatiles énergétique et alimentaire décélère fortement à 3.6% en glissement annuel. Ces bonnes nouvelles accompagnent un rapport sur l'emploi aux Etats-Unis publié en début de mois très modeste interprété par le marché comme la matérialisation de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle ; le taux de chômage atteint 3.9% d'après le rapport niveau inobservé depuis janvier 2022.

Les enquêtes auprès des directeurs d'achat dans l'industrie et les services se sont également dégradées, actant pour le consensus un effritement de la conjoncture suffisant pour contenir tout mouvement restrictif supplémentaire de la Réserve Fédérale. En Zone Euro, l'estimation préliminaire du PIB du 3ème trimestre (-0.1%) valide le contexte stagflationniste signalant également pour le marché la fin du resserrement monétaire et l'entrée graduelle dans une séquence de baisse de taux directeurs en 2024. Cette conjonction fortuite a entraîné une réappréciation violente des taux de rendement souverains de -55 bps sur le 10 ans US et -35 bps pour le Bund allemand. Ces mouvements s'expliquent à la fois par un reflux de la composante réelle ainsi que par une baisse de l'inflation anticipée. Les spreads de crédit des compartiments Investment Grade et High Yield se resserrent par ailleurs de part et d'autre de l'Atlantique.

Dans le sillage de ce scénario de soutien monétaire intervenant plus rapidement qu'attendu, sur fond de désinflation rapide convergeant vers la cible des Banques Centrales et de ralentissement macroéconomique les contraignant à desserrer l'étau monétaire, les indices S&P 500 et Eurostoxx 50 se sont appréciés respectivement de 9.1% et 8% sur le mois. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire baissière: -20 pb pour le taux 2 ans (à 2,81%) et -35 pbs (à 2,44%) pour le taux 10 ans allemand. Concernant le marché crédit européen, nous notons que le marché primaire a été soutenu en novembre avec seulement 36,7 milliards d'EUR d'émissions pour les entreprises non financières de l'univers Investment Grade (vs 6,2 Mds€ en octobre) et 6,40Mds€ pour l'univers High Yield européen (vs 1,59Mds€ en octobre). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) a baissé de 5bps. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,46% (part I). La sensibilité crédit du fonds reste sur les bornes hautes à 0,92. La sensibilité au taux du fonds a été légèrement augmentée (0,38 à fin novembre). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). En fait notable, le fonds a profité de l'émission de TRATON pour augmenter son exposition à cet émetteur. La note globale ESG du fonds reste «C».

Décembre 2023

L'embellie se poursuit en décembre sur les marchés financiers qui terminent l'année sur une note euphorique avec des anticipations de pivot de politique monétaire plus précoce et plus marqué tant aux Etats-Unis qu'en Eurozone. Fin décembre, les marchés escomptent pour 2024 près de 6 baisses de taux de la Fed débutant en mars et totalisant 140 points de base (pdb). Quant à la BCE, les attentes sont de 7 baisses débutant en mars-avril qui réduirait le taux de dépôt de 4% aujourd'hui à 2.25% fin 2024. La réunion de la Fed conforte la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et d'un prochain desserrement monétaire. La Fed est satisfaite des progrès sur le front de l'inflation et revoit en baisse les risques pour 2024. Jérôme Powell surprend en indiquant que la baisse de taux, qui commencerait bien avant que l'inflation n'atteigne 2%, a fait l'objet d'une discussion. Le message l'emporte sur les données mitigées d'inflation de novembre (sous-jacent ferme à 4% l'an) et alimente l'optimisme des investisseurs. La BCE se montre moins accommodante et juge que la lutte contre l'inflation n'est pas terminée. La banque centrale ne baisse pas sa garde face à une hausse des salaires qu'elle revoit en hausse à 4.6% en 2024 malgré une croissance revue en baisse à 0.8%. Mais elle ne semble pas convaincre les marchés qui se focalisent sur le vif recul des prix de l'énergie (-15% à -20% sur le mois) lié à une météo clémente et sur l'atonie de l'activité en Eurozone, source de désinflation. De fait, les enquêtes auprès des directeurs d'achat de l'Union Monétaire ont déçu en décembre sur des niveaux cohérents avec une quasi-stagnation. Le changement espéré de politique monétaire aiguise l'appétit pour le risque et les actions des pays développés progressent d'environ 4%. Le sursaut est plus timide en Eurozone, entravé par des attentes de croissance moins favorables. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise se resserrent davantage. Le spread sur le segment high-yield du marché synthétique européen retrouve un plus bas depuis février 2022. Les obligations souveraines reflètent le scénario de croissance modeste et de désinflation rapide. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire baissière sur le mois : -42 pb pour le taux 2 ans allemand (à 2,40%) et -43 pb (à 2,02%) pour le 10 ans allemand. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) clôture sur un niveau légèrement plus élevé (à 72 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,44% (part I) portée par la baisse généralisée des taux et le portage. La sensibilité crédit du fonds a été stable sur le mois (à 0,94). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement abaissée (0,32 à fin décembre). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). La note globale ESG du fonds reste «C».

Janvier 2024

Après l'euphorie de fin d'année, les marchés financiers se montrent plus discriminants en janvier. Les actions émergentes reculent, pénalisées par la contre-performance de la Chine qui perd plus de 10% (MSCI Chine).

Les initiatives timides des autorités chinoises pour doper une activité anémique échouent à redonner confiance aux investisseurs étrangers. Les actions des pays développés progressent de 1.7% (MSCI Monde en devises locales) avec des avancées similaires aux Etats-Unis (S&P 500 +1.6%) et en Eurozone (EuroStoxx +1.8%).

Le Japon se distingue avec une performance de plus de 9% (Topix 100), dopée par la dépréciation du yen alors que Banque du Japon opte pour un statu quo de crainte de replonger l'économie en déflation. L'activité s'affermi au pays du soleil levant mais l'évolution décevante des salaires retarde la normalisation monétaire. Les actions américaines saluent par un plus-haut historique les signes de désinflation immaculée. La croissance au 4ème trimestre, plus forte que prévu à +3.3% (trimestriel annualisé), confirme la résilience de l'activité alors que le recul de l'inflation se poursuit avec une hausse du PCE « cour » limitée à 2.9% l'an. La Fed maintient sa politique et signale que le début de la baisse des taux attendra qu'elle soit suffisamment confiante quant à la trajectoire de l'inflation vers 2%, probablement en mai plutôt qu'en mars. Les marchés s'ajustent, escomptant 140 pdb de baisse du taux directeur sur 2024, et le dollar se raffermi.

Sans surprise, la BCE maintient sa politique monétaire. Elle juge une discussion sur la baisse des taux prématurée, la désinflation étant bien engagée mais encore insuffisante avec des doutes persistants sur l'évolution des salaires. L'Eurozone affiche une croissance zéro au 4ème trimestre qui recouvre une contraction de l'activité en Allemagne, une stagnation en France et une croissance marquée en Espagne. Les premières estimations sur l'évolution des prix en janvier s'inscrivent dans cette disparité régionale avec une désinflation plus rapide que prévu au cours de l'Europe mais une inflation en hausse en Espagne. Dans ce contexte d'incertitude, les taux ont été assez volatiles ce mois-ci. Ainsi le taux 10 ans allemand a clôturé à 2,17% (+10 pb) et le taux 2 ans allemand à 2,43% (-2 pbs). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 68 pb (-4 pb). Le marché primaire a été actif en janvier avec 36 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,35% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,94 environ). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,35.

Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (ABN, Sartorius, Carlsberg, ALD, Nordea Bank...). La note globale ESG du fonds est «C».

Février 2024

Les marchés financiers sont surpris par les données économiques publiées en février. Aux Etats-Unis, le momentum d'activité s'avère plus fort que prévu avec des créations d'emplois très au-dessus des attentes, des gains de productivité soutenus et une remontée des enquêtes de confiance (ISM) auprès des directeurs d'achats. Plus encore, la hausse des salaires accélère et la désinflation marque une pause inattendue, l'inflation sous-jacente restant ferme à 3.9% l'an en raison de la progression des prix des services.

En Eurozone également, la viscosité de l'inflation des services suscite des doutes quant à la désinflation même si l'atonie de l'activité se confirme sur le Vieux Continent. Les anticipations de politiques monétaires s'ajustent brutalement. La baisse du taux des fonds fédéraux escomptée pour 2024 diminue de 146 à 85 points de base ('pdb'). Le mouvement est similaire pour la BCE avec une baisse des taux de 90 pdb escomptée fin février contre 160 pdb fin janvier. Dans les deux cas le début du desserrement monétaire est repoussé à juin. Les marchés obligataires corrigent sévèrement avec un taux 2 ans en hausse d'environ 40 pdb de part et d'autre de l'Atlantique et un taux 10 ans qui clôture février à 4.25% aux Etats-Unis, 2.4% en Allemagne et 2.9% en France. Pour autant, les actifs risqués continuent de progresser. L'avancée des marchés d'actions se poursuit dans les pays développés (MSCI Monde en devises locales +4.5%). La probable sortie de déflation du Japon attire les investisseurs et pousse les actions vers de nouveaux sommets (Topix 100 +6.2%). Aux Etats-Unis et en Eurozone, les grands indices, soutenus par une saison des résultats meilleure qu'attendu, battent leurs records historiques. Aux Etats-Unis comme en Europe, les spreads de crédit entreprise s'effritent sur le segment investment grade et se réduisent d'environ 20 pdb sur le high-yield synthétique. Sur le marché cash, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 62 pb (-6 pb).

Le marché primaire a été actif en février avec plus de 40 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 20 Mds€ d'émissions sur le segment financier Senior. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,33% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,95 environ). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,38. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (Raiffeisen Bank, Nationwide BS, Comcast, Infineon, BPCE, SBAB Bank.). La note globale ESG du fonds est «C».

Mars 2024

Les marchés financiers sont dominés en mars par les réunions des grandes banques centrales dont le biais accommodant propulse les actifs risqués vers de nouveaux sommets. Première de la série, la BCE maintient ses taux directeurs jugés appropriés pour ramener l'inflation vers la cible de 2%. Elle rassure les investisseurs en revoyant en baisse ses prévisions d'inflation 2024 à 2.3% au total et 2.6% sur le sous-jacent. Les enquêtes de confiance suggèrent une quasi-stagnation de l'Eurozone avec une contraction de l'industrie et une modeste croissance des services. Ensuite la Banque du Japon franchit enfin le cap de la normalisation monétaire (fin des taux négatifs, fin du contrôle de la courbe) alors que la sortie de déflation se précise avec notamment des négociations salariales qui se concluent sur une hausse de plus de 5%, un plus haut depuis 1991. Mais la BoJ maintient ses achats d'obligations d'Etat et ses commentaires restent prudents. La Fed poursuit la série avec un statu quo. Elle revoit en hausse l'inflation « cour » à 2.6% pour 2024 et ses projections tablent sur 3 baisses de taux en 2025 (contre 4 précédemment) mais elle estime les risques équilibrés et la désinflation en bonne voie malgré des chiffres plus élevés que prévu en janvier et février. Le marché du travail américain donne à nouveau des signes de détente et de modération salariale en février.

La Banque d'Angleterre vote le maintien de son taux directeur à 8 contre 1 (en faveur d'une baisse) et signale une baisse probable à l'été. Les chiffres de février confirment la détente du marché du travail, une moindre hausse des salaires et les progrès sur le front de l'inflation. La baisse surprise des taux de la Banque Nationale Suisse termine la série et renforce la perception que la restriction monétaire touche à sa fin. La Fed ne convainc pas complètement et la baisse de taux pour 2024, escomptée dans les Futures, diminue encore à 67 points de base ('pdb') à fin mars. En revanche les anticipations pour la BCE se stabilisent autour de 90 pdb. Les taux longs reculent davantage en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 4.2% aux Etats-Unis, 2.3% en Allemagne et 2.81% en France. Le rallye des marchés actions se poursuit dans les pays développés (MSCI Monde en devises locales +3.2%) et s'étend au Royaume-Uni. Aux Etats-Unis comme en Europe, les spreads de crédit entreprise varient peu sur le segment investment grade et se réduisent d'environ 10 pb sur le high-yield synthétique. Sur le marché cash, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 57 pb (-5 pb).

Le marché primaire a été actif en février avec plus de 36 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 19 Mds€ d'émissions sur le segment financier. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,40% (part I).

La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,94). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,4. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (Ahold, Leaseplan, Santander, Volksbank, Société Générale.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Avril 2024

Le scénario de désinflation immaculée est remis en cause en avril par la publication de chiffres décevants aux Etats-Unis. L'inflation PCE « cour » est plus forte qu'attendu en mars à 2.8% l'an. Elle atteint 4.4% sur 3 mois annualisé, tirée par l'accélération des prix des services. Le coût du travail progresse plus que prévu au 1^{er} trimestre (+1.2% q/q) et les prix de l'immobilier marquent une accélération inattendue. La révision en baisse de la croissance du 1^{er} trimestre, en raison d'une moindre consommation, ne suffit pas à rassurer les marchés obligataires alors que le Trésor prévoit une avalanche d'émissions au 3^{ème} trimestre pour financer l'Etat américain. Le taux 10 ans s'envole et retrouve son niveau de novembre dernier à près de 4.7%. Le statu quo de la BCE, satisfaite de la désinflation, ne permet pas aux marchés obligataires européens de se désolidariser durablement car un mieux conjoncturel se dessine en Eurozone. La croissance du 1^{er} trimestre (+0.3% q/q) est supérieure aux attentes, l'enquête PMI des services progresse plus que prévu et le moral des ménages poursuit son lent redressement. La distribution de crédit est quasi stoppée mais l'enquête sur les facteurs limitants montre que le financement n'est pas jugé bloquant par les entreprises.

Le taux 10 ans allemand clôture le mois à 2.58% (+18 pb). Aux Etats-Unis comme en Eurozone, les taux 2 ans se tendent également, reflétant le recul des espoirs de détente monétaire (3,03% pour le taux 2 ans allemand à fin avril). Les anticipations de baisse de taux pour 2024 diminuent encore pour atteindre à peine plus d'une baisse pour la Fed et deux baisses pour la BCE. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit varient peu sur le segment investment grade et s'écartent de plus de 20 pdb le high-yield synthétique alors que la saison des résultats débute positivement. Sur le marché cash, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 54 pb (-3 pb sur la période). Le marché primaire a été actif en avril avec plus de 28 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 14 Mds€ d'émissions sur le segment financier euro.

Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,30% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,96). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,41. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen (Securitas, Daimler.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Mai 2024

La perte de momentum de l'économie américaine se confirme. L'emploi apparaît moins dynamique en avril et le taux de chômage remonte à 3.9%. Les ventes au détail, la production industrielle et les mises en chantier décroissent. La croissance annualisée du 1^{er} trimestre est à nouveau révisée en baisse à +1.3%. Les enquêtes PMI se dégradent plus que prévu, à l'instar de la confiance des constructeurs. La désinflation se poursuit en avril, tant au niveau des salaires que des prix à la consommation (à 2.7% l'an sur la mesure PCE totale et 2.8% l'an sur le sous-jacent). A l'inverse des Etats-Unis, l'activité de l'Eurozone continue de donner des signes de mieux. L'emploi augmente de +0.3% au 1^{er} trimestre, la production industrielle et les ventes au détail progressent plus que prévu en mars, le taux de chômage s'effrite en avril et les enquêtes de confiance de mai se redressent dans l'industrie et les services.

La désinflation semble marquer le pas : la hausse des salaires atteint 5% l'an au 1er trimestre, tirée par l'Allemagne ; et les prix à la consommation accélèrent en mai à 2.6% l'an au total et 2.9% hors alimentation et énergie. La divergence conjoncturelle entre les Etats-Unis et l'Eurozone se reflète sur la trajectoire implicite des taux directeurs qui table à présent sur deux baisses de taux de la BCE d'ici la fin de l'année. Les marchés obligataires s'en font l'écho. Le taux 2 ans américain perd 16 pdb alors que le swap euro se raffermi (+3 pdb). Le taux 10 ans évolue en parallèle, il clôture le mois en retrait à 4.5% aux Etats-Unis mais se tend sur des plus hauts depuis novembre à 2.66% en Allemagne et 3.14% en France. Au Japon, le 10 ans poursuit sa remontée et retrouve (à 1.07%) ses niveaux de mars 2012.

L'évolution des salaires et de l'inflation renforce les attentes de normalisation de la BoJ. Les marchés actions des pays développés progressent en mai, portés par des bénéfices globalement meilleurs que prévu au 1er trimestre. Les Etats-Unis surperforment, tirés par les titres technologiques (+10%). De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads crédit entreprise varient peu sur le segment investment grade et se compressent d'environ 20 pdb le segment high-yield (Itraxx). Sur le marché court terme, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) reste stable à 53 pb (-1 pb sur la période). Le marché primaire a été actif en mai avec plus de 49 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 32 Mds€ d'émissions sur le segment financier euro (IG et HY). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,35% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,91). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,48. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen (Thales, Vonovia, SKF, Volksbank, SHB, Enel, Telenor, Daimler.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Juin 2024

Les évolutions politiques dominent les marchés financiers en juin. Après les élections en Afrique du Sud, au Mexique et en Inde qui accentuent la volatilité dans les émergents, le scrutin parlementaire européen confirme la poussée de l'extrême droite aux dépens de Renew Europe et des Verts. Puis, la dissolution du parlement français et l'annonce d'élections législatives anticipées attisent les craintes de montée des extrêmes dans l'Hexagone. Enfin, le premier débat pour les présidentielles américaines suscite des doutes quant à la pérennité de la candidature de Joe Biden. Les réunions des banques centrales ne surprennent pas. La Fed, la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon optent pour un statu quo avec des commentaires jugés accommodants alors que la BCE baisse les taux directeurs (à 3.75% sur le dépôt) pour la première fois depuis 2019, tout en insistant sur la dépendance aux données de ses décisions futures. Le momentum d'activité paraît hésitant et la désinflation se précise. Aux Etats-Unis, la dynamique de créations d'emploi reste supérieure aux attentes mais le chômage remonte. Les revenus et les dépenses des ménages ralentissent, les commandes d'équipements déçoivent et l'immobilier recule plus fortement que prévu. Le PCE « cour », la mesure d'inflation préférée de la Fed, décélère comme attendu à 2.6% l'an en mai.

Dans l'Eurozone, la demande intérieure apparaît atone. Les chiffres révisés du PIB au 1er trimestre révèlent une stagnation de la consommation et un repli de l'investissement. Les enquêtes de juin auprès des directeurs d'achats témoignent d'une dégradation de la confiance avec un recul marqué de la composante prix de vente dans les services.

Les premières estimations pour juin montrent une poursuite de la désinflation en France, en Italie et en Espagne. Les développements monétaires et conjoncturels modifient peu la trajectoire implicite des taux directeurs qui table sur près de deux baisses de taux d'ici la fin de l'année pour la BCE comme pour la Fed.

L'évolution des marchés obligataires est surtout dictée par l'incertitude politique qui pénalise les actifs risqués au profit des valeurs refuges. Le taux 10 ans se détend à 4.4% aux Etats-Unis et à 2.5% en Allemagne mais il augmente de respectivement 10 et 16 points de base en Italie et en France, deux pays pour lesquels l'Europe annonce une procédure de déficit excessif. Les spreads de crédit s'écartent notamment sur le segment highyield européen où ils retrouvent des niveaux voisins de ceux de début d'année (itraxx).

Sur le marché court terme, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) reste stable à 54 pb (+1 pb sur la période). Le marché primaire a été actif en juin avec plus de 28 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 14 Mds€ d'émissions sur le segment financier euro (senior et sub). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,33% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (0,94 à fin juin). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,46. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire (BNP, Telenor, SKF, Evonik, BFCM, BBVA, Enel, OP Corporate.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Juillet 2024

La nervosité gagne les marchés financiers en juillet. Les évolutions politiques sont bien accueillies, en particulier la victoire des travaillistes au Royaume-Uni ou le retrait de Joe Biden de la course à la présidence au profit de Kamala Harris. Même les tensions sur les actifs français se corrigent en grande partie alors que les élections législatives débouchent sur un parlement sans majorité. En revanche, les signes de tassement de l'activité inquiètent les investisseurs. Aux Etats-Unis, la croissance apparaît résiliente au 2ème trimestre mais l'emploi et les salaires ralentissent en juin et les enquêtes de confiance annoncent une perte de vitesse économique. L'inflation est plus modérée que prévu en juin et la désinflation tant attendue des services s'amorce, y compris la composante logement. Sans surprise, la Fed maintient le statu quo monétaire mais laisse entendre une probable baisse des taux en septembre. La trajectoire implicite du taux des fonds fédéraux table en fin de mois sur près de trois baisses de taux d'ici la fin de l'année contre moins de deux fin juin.

Le changement est moindre pour la BCE, les marchés escomptant 60 points de base (pdb) de baisse contre 44 pdb un mois plus tôt. Le statu quo de la BCE est conforme aux attentes. Les indicateurs d'activité et de confiance dépeignent une croissance médiocre en perte de momentum. Mais l'inflation apparaît plus visqueuse qu'espéré à 2.9% l'an sur le sous-jacent avec une hausse des prix des services toujours voisine de 4%. Aux Etats-Unis et en Eurozone, les marchés d'actions plafonnent. La saison des résultats apparaît moyenne mais les déceptions sont durement sanctionnées. Le retour de la volatilité sur les actions s'accompagne d'une détente des taux obligataires. Le taux 2 ans perd 50 pdb aux Etats-Unis et 35 pdb sur le swap euro. Le 10 ans reflue à 4% aux Etats-Unis, 2.3% en Allemagne et 3% en France. Les spreads de crédit entreprise varient peu sur le segment investment-grade.

Sur le marché court terme, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) reste stable à 53 pb (-1 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,43% (part I), portée par la baisse des taux et le portage élevé. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (0,95 à fin juillet). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,49. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire (BNP, Caixabank, Safran, HSBC, Vonovia, Svenska HB.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Août 2024

Le mois d'août débute par un brusque épisode d'aversion au risque. Le rebond du yen, consécutif au resserrement inattendu de la Banque du Japon fin juillet, prend de l'ampleur avec le débouclage des positions de « carry trade », positions vendeuses yen et acheteuses dollar conçues pour profiter du différentiel de taux. Puis Amazon publie des résultats en-deçà des attentes qui font écho aux déceptions sur Alphabet et Tesla, deux autres « Magnifiques ». Enfin, les chiffres de juillet montrent un ralentissement de l'emploi américain et surtout une remontée du chômage plus forte que prévu qui déclenche la « règle de Sahm ». Cette règle stipule que l'économie rentre en récession lorsque la moyenne des trois derniers mois du taux de chômage est supérieure de 0,5 (ou plus) au plus bas niveau de l'année écoulée.

L'inquiétude sur la croissance secoue les marchés. Entre le 31 juillet et le 5 août, la trajectoire implicite du taux de la Fed sur 2024 passe de moins de 3 baisses de taux à 4 et demi ; le yen gagne 4.4% contre dollar et les actions japonaises chutent de € 20% ; les « 7 Magnifiques » perdent 9% ; le S&P 500 et les grands indices actions reculent de plus de 6% ; le débouclage des positions spéculatives vendeuses sur la volatilité (VIX) provoque son envolée à 65.7 en séance le 5 août, un plus-haut en dehors des crises du Covid et de 2008 ; la poussée de l'aversion au risque profite aux valeurs refuge et les taux souverains se replient notamment aux Etats-Unis. La saison des résultats, solide (surtout aux Etats-Unis) et les signes de résilience de l'économie américaine (faible niveau des inscriptions hebdomadaires au chômage et dynamique de consommation), permettent un retour au calme des marchés. Et ce, d'autant que les commentaires de J. Powell à Jackson Hole confortent l'hypothèse d'une baisse des taux de la Fed dès septembre. En Eurozone, la conjoncture reste morose et la désinflation s'affirme avec une hausse des prix limitée en août à 2.2% l'an au total et 2.8% en « cour ». Fin août, les marchés escomptent une baisse des taux de la BCE en septembre suivie d'une à deux autres d'ici la fin d'année. L'or établit un nouveau record à 2530 \$/once le 20 août. Le retracement sur les taux n'est que partiel. Le 2 ans termine le mois en baisse de 34 pdb aux Etats-Unis et 13 pdb sur le 2 ans allemand. Le 10 ans reflue à 3.9% aux Etats-Unis mais retrouve ses niveaux de fin juillet à 2.3% en Allemagne et 3% en France. Sur le marché court terme, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) reste stable à 61 pb (+6 pb sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,34% (part I), portée par la baisse des taux et le portage élevé. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (0,93 à fin juillet). La sensibilité au taux du portefeuille a été réduite autour de 0,34. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire (Asahi, Airbus, Ford, General Motors, Swedbank AB.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Septembre 2024

Le mois de septembre redonne vie au scénario de désinflation immaculée. La détente monétaire, qui paraît bien engagée, profite aux marchés financiers. Mi-septembre, la BCE baisse le taux de dépôt de 25 points de base ('pdb') à 3.5% et le taux refi à 3.65%. L'érosion de la demande intérieure privée au 2ème trimestre, l'atonie de la consommation et le recul de la confiance suggèrent une activité en perte de vitesse dans l'Eurozone. La décélération des salaires se fait attendre mais les entreprises témoignent de la difficulté à répercuter les hausses de coûts sur les prix de vente, validant le scénario de désinflation. En fin de mois, les marchés escomptent une détente prononcée de la BCE avec un taux de dépôt inférieur à 2% dans un an. La Fed, confiante quant à la trajectoire de désinflation, se concentre sur son mandat de plein emploi et pour enrayer le chômage et maintenir la croissance à 2%, elle entame la baisse du taux directeur par -50 pdb à 5% (borne haute) et signale un taux à 4.5% fin 2024 et 3.5% fin 2025. Conjugué aux révisions statistiques quinquennales du PIB qui révèlent une économie américaine plus forte au 2ème trimestre (revenus des ménages et profits des entreprises revus en nette hausse), le pivot de la Fed conforte l'hypothèse d'un atterrissage en douceur. Fin septembre, la trajectoire implicite du taux de la Fed table sur une baisse accélérée de plus de 175 pdb à 3% - 3.25% fin 2025.

Au Japon, la banque centrale opte sans surprise pour un statu quo après le relèvement inattendu du taux directeur à 0.25% le 31 juillet. La normalisation monétaire devrait se poursuivre d'autant que M. Shigeru Ishiba, élu à la présidence du LDP et donc nouveau Premier ministre de l'Archipel, est perçu comme partisan du néolibéralisme et d'une politique d'austérité. Toutefois, la Banque du Japon privilégie la prudence pour éviter de compromettre la reflation en cours.

Enfin, la relance surprise annoncée par la Chine fin septembre rassurent quant aux perspectives de croissance mondiale. Côté monétaire, une baisse généralisée des taux d'intérêt côtoie 800 Mrds de yuans destinés à promouvoir les achats et rachats d'actions. Côté budgétaire, les mesures de soutien pourraient dépasser 2% du PIB. Les actions chinoises s'envolent (MSCI Chine +23%) et entraînent les valeurs de luxe européennes. Les actions euro (EuroStoxx 300) regagnent 1% en septembre. Le S&P 500, tiré par le rebond de 6.4% des « 7 magnifiques », clôture le mois sur un record historique. Les actions japonaises corrigent (Topix 100 -3.3%), affectées par l'appréciation du yen (\$/¥ €143). Le dollar perd aussi du terrain contre euro (€/€ 1.115). Le taux 10 ans se détend à 3.78% aux Etats-Unis et à 2.35% sur le swap euro. Le recul est plus marqué sur les maturités courtes et la pente 10 ans - 2 ans repasse positive pour la première fois depuis 2022 de part et d'autre de l'Atlantique. Sur le marché court terme, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) s'est écarté à 66 pbs (+5 pbs sur la période). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,07% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (0,96 à fin septembre). La sensibilité au taux du portefeuille est restée stable autour de 0,39. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire (CNH, Verizon, Jyske, Daimler, Banco Santander.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Performance du fonds

		ACTIF NET (MEUR)		Valeur liquidative		Performance sur l'exercice
ISIN	Fonds	29/09/2023	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2024
FR0010356501	LMdG TRESORERIE LONGUE (EUR)	32,29	27,00	1 246,44	1302,35	+4,48%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C	12 280 964,81	18 966 951,75

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse www.lamaisondegestion.com ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le Profil de risque du fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans l'annexe du présent document.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds prend actuellement un engagement minimal de 0% concernant les investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables au sens de la Taxonomie.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, des indemnités de formation, des indemnités de représentation et des frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les collaborateurs sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne doit pas remettre en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres en vue d'une gestion saine et prudente. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Païement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés à l'article 319-10,I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération / Revue des examens visés à l'article 107 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la réglementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante :

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Risk Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Le dispositif de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion est également soumis au contrôle périodique du Groupe UBS.

Rapport quantitatif 2024

Divulgarion des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	30	19	11
Rémunération fixe	2 784 453	1 943 997	840 457
Rémunération variable	658 000	517 500	140 500
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	3 442 453	2 461 497	980 957

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

39, rue du Colisée

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LMdG TRESORERIE LONGUE

39, rue du Colisée - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LMDG TRESORERIE LONGUE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :
2025.08.26
18:18:30
+02:00

Amaury Couplez
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	27 435 053,96
OPCVM	27 435 053,96
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	27 435 053,96
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	
Total de l'actif I+II	27 435 053,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	25 846 304,07
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 159 385,86
Capitaux propres I	27 005 689,93
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	27 005 689,93
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 468,65
Concours bancaires	425 895,38
Sous-total autres passifs IV	429 364,03
Total Passifs : I+II+III+IV	27 435 053,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	
Sous-total produits sur opérations financières	
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-22 076,02
Sous-total charges sur opérations financières	-22 076,02
Total revenus financiers nets (A)	-22 076,02
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-47 897,66
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-47 897,66
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-69 973,68
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	11 644,60
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-58 329,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	653 265,43
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	653 265,43
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-104 333,41
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	548 932,02

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	814 523,92
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-1 331,94
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	813 191,98
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-144 409,06
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	668 782,92
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 159 385,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître, BFT CREDIT 6 MOIS ISR – part O-C -, à savoir :

Tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres, le fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur un horizon de placement de 6 mois, d'obtenir une performance annuelle supérieure de 0,375% à l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum. L'OPC a pour objectif complémentaire une volatilité ex post associée à cette performance inférieure à 0,50%.

La performance sera celle de l'OPCVM maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net en EUR	46 058 289,73	38 552 570,35	31 574 311,52	32 295 067,01	27 005 689,93
Nombre de titres	37 521,6879	31 470,5092	26 101,7352	25 909,7687	20 736,0128
Valeur liquidative unitaire	1 227,51	1 225,03	1 209,66	1 246,44	1 302,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,98	-0,47	-1,78	-2,83	26,47
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,88	-1,93	-1,99	-2,40	-2,81

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010356501 - Part LMdG TRESORERIE LONGUE C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMdG TRESORERIE LONGUE C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	32 295 067,01
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	12 280 834,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 966 695,07
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-69 973,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	653 265,43
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	813 191,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	27 005 689,93

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	9 666,2879	12 280 834,26
Parts rachetées durant l'exercice	-14 840,0438	-18 966 695,07
Solde net des souscriptions/rachats	-5 173,7559	-6 685 860,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 736,0128	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010356501	LMdG TRESORERIE LONGUE C	C	EUR	27 005 689,93	20 736,0128	1 302,35

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-425,90				-425,90
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					-425,90

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers							
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-425,90						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-425,90						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif Dépôts Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Créances Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Dettes Comptes financiers Hors-bilan Devises à recevoir Devises à livrer Futures options swaps Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit (*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013323003	BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C	BFT Investment Managers	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	27 435 053,96
Total						27 435 053,96

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	3 468,65
Total des dettes		3 468,65
Total des créances et des dettes		-3 468,65

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	47 897,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-58 329,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-58 329,08
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-58 329,08

Part LMdG TRESORERIE LONGUE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-58 329,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-58 329,08
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-58 329,08
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-58 329,08
Total	-58 329,08
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	20 736,0128
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	548 932,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	548 932,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	548 932,02

Part LMDG TRESORERIE LONGUE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	548 932,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	548 932,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	548 932,02
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	548 932,02
Total	548 932,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	20 736,0128
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			27 435 053,96	101,59
OPCVM			27 435 053,96	101,59
Gestion collective			27 435 053,96	101,59
BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C	EUR	2 574,623	27 435 053,96	101,59
Total			27 435 053,96	101,59

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	27 435 053,96
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	
Autres passifs (-)	-429 364,03
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	27 005 689,93

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LMdG TRESORERIE LONGUE C	EUR	20 736,0128	1 302,35

LMDG TRESORERIE LONGUE

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	32 653 251,55	31 880 048,64
OPC MAÎTRE	32 653 251,55	31 880 048,64
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Liquidités	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	32 653 251,55	31 880 048,64

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	32 430 831,81	31 673 011,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-73 477,68	-46 667,46
Résultat de l'exercice (a,b)	-62 287,12	-52 032,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	32 295 067,01	31 574 311,52
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 556,33	4 417,42
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 556,33	4 417,42
COMPTES FINANCIERS	354 628,21	301 319,70
Concours bancaires courants	354 628,21	301 319,70
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	32 653 251,55	31 880 048,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	12 068,44	4 585,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	12 068,44	4 585,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-12 068,44	-4 585,73
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	39 884,26	51 255,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-51 952,70	-55 841,47
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 334,42	3 809,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-62 287,12	-52 032,03

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010356501 - Part LMdG TRESORERIE LONGUE C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts LMdG TRESORERIE LONGUE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	31 574 311,52	38 552 570,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 122 050,32	4 899 477,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 204 068,04	-11 452 251,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 601,29	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-81 103,22	-50 801,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	921 227,84	-318 841,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>514 812,00</i>	<i>-406 415,84</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>406 415,84</i>	<i>87 574,41</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-51 952,70	-55 841,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	32 295 067,01	31 574 311,52

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 556,33
TOTAL DES DETTES		3 556,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 556,33

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	13 099,8583	16 122 050,32
Parts rachetées durant l'exercice	-13 291,8248	-16 204 068,04
Solde net des souscriptions/rachats	-191,9665	-82 017,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 909,7687	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 884,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-62 287,12	-52 032,03
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-62 287,12	-52 032,03

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-62 287,12	-52 032,03
Total	-62 287,12	-52 032,03

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-73 477,68	-46 667,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-73 477,68	-46 667,46

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-73 477,68	-46 667,46
Total	-73 477,68	-46 667,46

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	61 848 609,54	46 058 289,73	38 552 570,35	31 574 311,52	32 295 067,01
Nombre de titres	50 203,5293	37 521,6879	31 470,5092	26 101,7352	25 909,7687
Valeur liquidative unitaire	1 231,95	1 227,51	1 225,03	1 209,66	1 246,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,01	-2,98	-0,47	-1,78	-2,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,94	-1,88	-1,93	-1,99	-2,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C	EUR	3 207,179	32 653 251,55	101,11
TOTAL FRANCE			32 653 251,55	101,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			32 653 251,55	101,11
TOTAL Organismes de placement collectif			32 653 251,55	101,11
Dettes			-3 556,33	-0,01
Comptes financiers			-354 628,21	-1,10
Actif net			32 295 067,01	100,00

Parts LMdG TRESORERIE LONGUE C	EUR	25 909,7687	1 246,44
---------------------------------------	------------	--------------------	-----------------

7. ANNEXE(S)

Dénomination du produit: LMDG TRESORERIE LONGUE (EUR)

Identifiant d'entité juridique: UBS La Maison de Gestion - 9695000S6UHSY8EP5F48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% dans ☐ des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans ☐ des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables ayant ☐ un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant ☐ un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant ☐ un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche "best in class"). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Selon la méthodologie du fonds nourricier développée par Amundi, à la fin de la période :

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,934 (C)**.

La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,077 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes?***

Le fonds est passé à la classification article 8 début 2024, il n'y a donc pas de périodes précédentes auxquelles se comparer.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Non applicable



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?
Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:
Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Non applicable



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/10/2023 – 30/09/2024

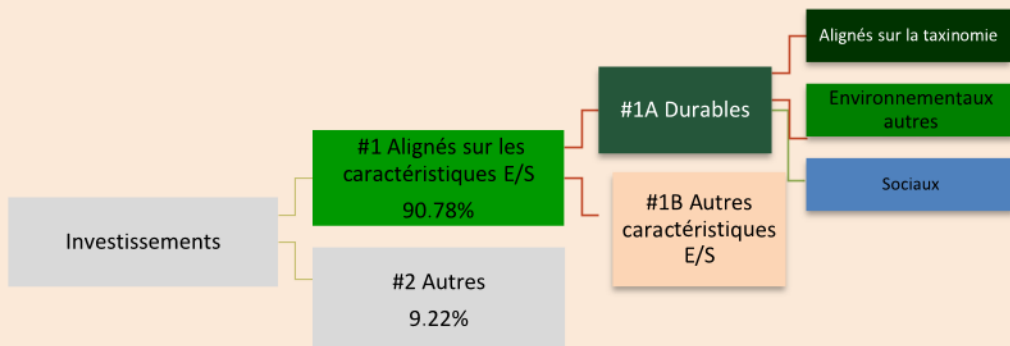
Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Finance	Fonds	France	5,94%
BFT FRANCE MONETAIRE COURTTERME ISR	Finance	Fonds	France	3,94%
BTF 20/11/24 13W	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	2,19 %
BTF 18/12/24 26W	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	2,19 %
BTF 09/10/24 13W	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	1,47 %
BTF 23/10/24 13W	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	1,17 %
SCANIA 2.25% 06/25 EMTN	Corporates	Consommation Discretionnaire	Suede	0,88%
ASABRE 1.151% 09/25	Corporates	Biens de Consommation de Base	Japon	0,86%
ENELIM 1.125% 09/26 EMTN	Corporates	Electricite	Pays-Bas	0,86%
SAFFP 0.125% 03/26	Corporates	Biens d'equipement	France	0,85 %
NDAFH VAR 02/26 EMTN	Corporates	Bancaire	Finlande	0,83 %
SANTAN VAR 03/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Espagne	0,82 %
BNP 1.125% 06/26 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,79 %
TRAGR 0.125% 11/24 EMTN	Corporates	Consommation Discretionnaire	Luxembourg	0,73 %
HOWOGE % 11/24 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	Allemagne	0,73 %



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Au 31/12/2024, 90,78% de votre portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	37,52 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	9,87%
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discretionnaire</i>	9,26%
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	7,01 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutionsfinancieres</i>	6,06%
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'equipement</i>	5,75 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens deConsommation de Base</i>	4,71 %
<i>Corporates</i>	<i>Fonds deplacement immobilier (FPI)</i>	2,00%
<i>Corporates</i>	<i>Electricite</i>	1,73%
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	1,62 %
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	1,37%
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	1,18 %
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	1,05 %
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	0,87%
<i>Corporates</i>	<i>BROKERAGE</i>	0,42%
<i>Corporates</i>	<i>Energie</i>	0,29%
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	0,08%



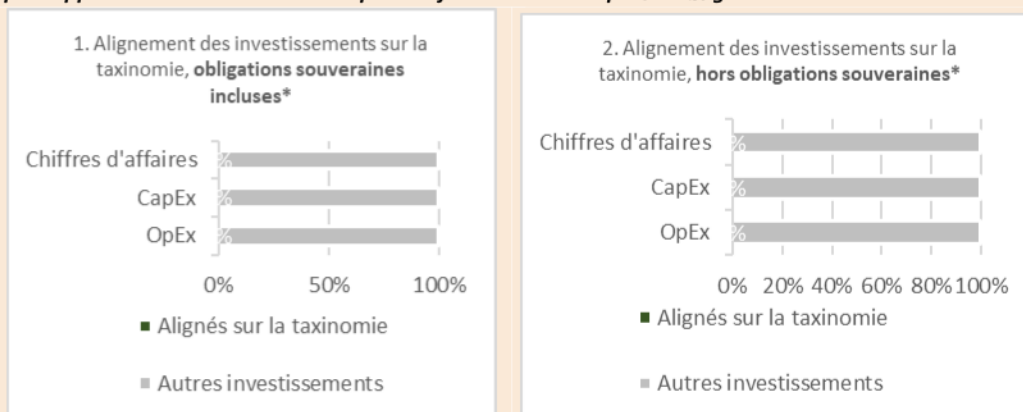
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pour le moment, les investissements ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de faible émission de carbone et ont, entre autres, des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissement durables sur le plan social?

En principe, tous nos investissements ont poursuivi des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Aucune proportion minimale n'a cependant été fixée pour les investissements durables en matière sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles.

Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, les titres investis ont fait l'objet du processus habituel de sélection.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Rapport annuel de l'OPC Maître

@@@RA-MTR_FR